



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT COMMISSARIAT

Centre pour les Droits de l'Homme
et la Démocratie en Afrique Centrale



Rights &
Democracy
Focus

N°68 - July 2020

A bi-monthly publication of the United Nations Centre for Human Rights and Democracy in Central Africa



SUCCESS STORY

COVID-19 – DESENGORGEMENT DES PRISONS

Le plaidoyer de la Haute-Commissaire porte du fruit

Lire en page 10



ATELIER SOUS REGIONAL AFRIQUE CENTRALE

Les Institutions nationales des droits de
l'homme résolues à s'arrimer sur les
principes de Paris

P.3



Prenons rendez-vous tous les trimestres

Par Louis-Marie Bouaka
Représentant Régional du HCDH-AC
& Directeur du CNUDHD-AC

Après une longue absence, nous nous réjouissons de remettre sur les rails **Rights & Democracy Focus**, le bulletin bilingue d'information du Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale, qui fait office de Bureau Régional du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme pour l'Afrique Centrale.

Si son hibernation a été involontaire, sa relance participe d'une volonté affichée de notre Bureau de vous tenir désormais informés de nos missions, de nos activités et résultats en matière de promotion et protection des droits de l'homme et de démocratie dans les pays suivants de la sous-région Afrique Centrale: Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé et Principe, Tchad.

Le bulletin remodelé est structuré de façon à aborder des questions d'intérêt majeur que nous avons le devoir de présenter dans un style aussi professionnel que pratique. Ainsi, la rubrique « **Actu Pays** » vous donne la température des droits de l'homme et de la démocratie dans les pays que nous couvrons.

Une rubrique « **Evénement** » met les projecteurs sur l'actualité la plus marquante de la période. Les Unités fonctionnelles du Bureau ont également un espace pour partager avec vous les activités menées sur le terrain et dont les résultats sont visibles. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons créé une rubrique « **Success story** » qui mettra en avant les bonnes pratiques que notre action aura engendrées.

Eclairer la lanterne des lecteurs, toujours expliquer jusqu'à ce que nos interlocuteurs comprennent parfaitement tout l'accompagnement dont ils peuvent bénéficier de notre part. Tel est l'objectif de la rubrique « **Eclairage** ».

Désormais un « **Invité** » sera à l'honneur pour partager avec nous le regard qu'il pose sur la promotion, et la protection des droits de l'homme et la démocratie dans son pays ou dans la sous-région.

Notre Bureau dispose d'un Centre de documentation assez fourni qui peut être une mine d'informations pour les chercheurs et défenseurs des droits de l'homme. Une rubrique « **Library** » vous permet de découvrir certaines des publications que vous y trouverez.

Nous allons aussi vous familiariser dans « **Carnet** » avec la commémoration de certaines journées internationales en lien avec la promotion et la protection des droits de l'homme.

Quant à moi, je partagerai avec vous mon opinion sur les avancées de notre travail pour lequel mon engagement est sans réserve ainsi que celui de mon équipe.

Et pour ce premier exercice, je voudrais vous dire combien j'apprécie les efforts fournis par les gouvernements des différents pays pour nous faciliter la tâche. Cela nous permet de mettre à leur service nos compétences dans le but d'améliorer et de renforcer l'Etat de droit dans la sous-région de l'Afrique Centrale.

C'est pourquoi nous n'avons ménagé aucun effort pour mener des actions d'envergure qui ont contribué à désamorcer des situations potentiellement explosives dans la plupart des pays de la sous-région, notamment au Burundi, au Cameroun, en République du Congo et au Gabon, offrant aux Etats concernés les outils pour rétablir l'espace démocratique à travers la tenue d'élections paisibles, la lutte contre l'impunité et le renforcement des institutions de sauvegarde des droits de l'homme.

Pour finir, je salue la collaboration franche des collègues du système des Nations Unies et des collègues des organisations sous-régionales. Cette confiance ne peut que transformer positivement l'environnement et nourrir l'espoir pour une sous-région soucieuse d'améliorer la situation des droits de l'homme dans son espace et d'éloigner l'anathème de l'instabilité politique et sociale.

ATELIER SOUS REGIONAL AFRIQUE CENTRALE

Les Institutions nationales des droits de l'homme résolues à s'arrimer aux Principes de Paris

Par Kamdem Souop

Pendant deux jours, les Institutions nationales des droits de l'homme (INDH) du Burundi, de la RCA, de la République du Congo, de la RDC, du Gabon et du Rwanda ont, à l'issue d'échanges fructueux, défini une stratégie de renforcement de leurs capacités institutionnelles et opérationnelles, sous l'impulsion du CNUDHD-AC, en présence de parlementaires, officiels et acteurs de la société civile des pays représentés.



De g. à d. de h. en b. : SE Huang Xia, SE Muburi-Muita, Louis-Marie Bouaka, Bamazi Tchaa, Gilbert Sebihogo, Mwamus Mwamba, le 23 juillet 2020 © cnudhd

L'atelier de renforcement des capacités s'est tenu en ligne les 22 et 23 juillet 2020. Ouvert par M. Huang Xia, Envoyé Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour la Région des Grands Lacs qui a souligné l'importance pour les INDH de s'arrimer aux Principes de Paris pour accroître leurs compétences mais aussi s'imposer comme acteurs majeurs de la vie de leur pays en matière de droits de l'homme, l'atelier a été marqué par le discours d'ouverture de M. Zachary Murturi-Muita, Secrétaire Exécutif de la Conférence Internationale pour la Région des Grands Lacs (CIRGL). Dans son propos, il a réaffirmé l'intérêt pour les pays de la sous-région de se doter d'INDH disposant des moyens de mener à bien leurs missions. L'atelier visait à promouvoir le renforcement d'INDH professionnelles, indépendantes et dotées de ressources suffisantes, fonctionnant en conformité avec les Principes de Paris et d'autres normes internationales pertinentes. En outre, il visait à soutenir la consolidation d'une culture des droits de l'homme et de la justice, en tant que contributeurs essentiels à la paix et au développement dans la région des Grands Lacs. Les INDH de la RDC et du Rwanda étant conformes aux Principes de Paris, ont contribué aux discussions en tant que coformateurs et ont partagé leurs expériences et meilleures pratiques. L'activité fait écho à la résolution A/C.3/74/L.44 de l'Assemblée Générale du 12 novembre 2019 et à la résolution 39/17 du Conseil des Droits de l'Homme du 28 septembre 2018 sur les INDH et leur rôle

dans la promotion, la protection et la prévention des violations des droits de l'homme. Elle intervient en application des dispositions pertinentes de la Déclaration de Nairobi sur la justice et la bonne gouvernance du 15 mai 2019. C'est ainsi que la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH), le Bureau de l'Envoyé Spécial des Nations Unies pour la Région des Grands Lacs (B/ES-GL) et le Réseau des Institutions Nationales Africaines des Droits de l'Homme (RINADH) ont mutualisé leurs efforts pour l'organisation de cette importante rencontre.

Avant l'atelier, les INDH participantes ont répondu à un questionnaire en fournissant des informations sur les principaux aspects de leur mandat, de leurs opérations, de leur fonctionnement et de leurs performances qui illustrent leur niveau de conformité aux Principes de Paris. Les lacunes et les faiblesses identifiées à partir de l'analyse du questionnaire ont été discutées.

Des feuilles de route par pays

Au nombre des défis que doivent surmonter les INDH, l'on note la faiblesse des législations fondatrices et habilitantes qui empêchent les INDH de se développer en institutions pleinement opérationnelles ; une indépendance institutionnelle limitée ou insuffisante, qui entrave la capacité des INDH à déployer efficacement leurs pouvoirs et leur potentiel ; un mandat et des pouvoirs limités pour faire appliquer leurs conclusions et recommandations. En outre,

les INDH souffrent d'une composition inappropriée, liée à un nombre pléthorique de membres, un manque de transparence dans les processus de sélection et de nomination, la faiblesse ou l'absence d'incitations et de rémunérations adéquates pour les commissaires et le personnel. A cela s'ajoutent dans certains cas, l'incohérence de l'infrastructure et des méthodes de fonctionnement, ou encore l'insuffisance du financement et du personnel, qui annihilent le développement institutionnel des INDH et la réalisation de leurs fonctions essentielles.

Les participants ont identifié des réponses aux défis relevés. Il s'agit, entre autres, de la définition des feuilles de route par pays qui faciliteront le suivi; mais aussi obtenir des autorités des pays respectifs un engagement ferme à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les feuilles de route, conformément aux engagements pertinents qu'elles ont pris dans la Déclaration de Nairobi sur la Justice et la Bonne Gouvernance. La CIRGL s'est aussi engagée à inviter périodiquement les États Membres à faire un rapport sur leurs réalisations.

Les participants ont convenu d'organiser un atelier régional au début de 2021 pour faire le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des feuilles de route respectives. Dans cette perspective, le CNUDHD-AC et ses partenaires organiseront au cours du mois d'août, des sessions de coaching bilatéral avec chacune des INDH concernées, afin de les accompagner dans la mise en œuvre des feuilles de route.



Burundi

Alternance pacifique marquée par le décès de Pierre Nkurunziza

Evariste Ndayishimiye a été élu le 20 mai 2020 sur fond de contestations et d'accusations d'irrégularités selon l'opposition et l'Eglise catholique. Son entrée en fonction a été brusquée par la subite disparition de son prédécesseur, Pierre Nkurunziza le 9 juin. Lors de son discours d'investiture le 18 juin, le nouveau Chef de l'Etat a souligné son engagement à réconcilier les Burundais entre eux. Un discours mis à mal par la composition de son premier gouvernement dévoilé le 28 juin, marqué par une très forte présence des tenants de la ligne dure du régime de Nkurunziza. En outre, tous les observateurs l'attendent sur le désarmement des jeunesses du parti au pouvoir, les imbonerakure.

Source : TV5 Monde, DW, RFI, The East African

Burundi

Sénatoriales: Le Cnodd-Fdd vainqueur sans surprise

Sauf dans certaines provinces où elles se sont déroulées sur fond d'intimidations comme à Rumonge (sud-ouest) et Bujumbura (capitale économique), les élections sénatoriales du 20 juillet 2020 ont été organisées dans le calme.

Source : SOS Medias Burundi

Burundi

Les journalistes d'Iwacu restent en prison

05 juin 2020 – la Cour d'appel a maintenu la condamnation à deux ans et demi de prison pour Christine Kamikazi, Agnès Ndirubusa, TERENCE MPOZENZI et Egide Harerimana, les quatre reporters burundais d'Iwacu. Reporters sans frontières (RSF) a dénoncé une décision inique et demande au Président nouvellement élu de mettre fin à la répression systématique des médias en commençant par rendre leur liberté à ces journalistes.

Source : Reporters sans frontières

Cameroun

Assassinat d'un humanitaire à Kumba dans le Sud-Ouest

13 juillet 2020 – Un agent de santé communautaire qui collaborait avec Médecins sans frontières a été retrouvé mort, assassiné par un des groupes séparatistes qui y combattent les forces gouvernementales.

Source : RFI Afrique

Cameroun

Nobel Prize Laureates Call for Cameroon Ceasefire

22 June 2020 – A group of Nobel Prize laureates has urged the government of Cameroon

and separatist rebel forces to cease fighting and let health workers tackle the coronavirus pandemic.

The Global Campaign for Peace and Justice in Cameroon on Monday asked the African Union, the Commonwealth and La Francophonie to urge the government of Cameroon to call for a "COVID-19 ceasefire."

Seven of the group's Nobel Prize laureates and former heads of states include 2018 laureate Dr. Denis Mukwege, former president of South Africa FW de Klerk and three former United States ambassadors to Cameroon.

Source : DW

Cameroun

Three Soldiers Charged With Murder in Ngarbuh Massacre

11 June 2020 - "The three Cameroonian soldiers have been placed in provisional detention in Yaounde military prison," army spokesman Colonel Cyrille Atonfack Guemo told AFP news agency, adding that they had been charged with murder.

At least 23 civilians, including 15 children and two pregnant women, were killed on 14 February in Ngarbuh. The United Nations described it as "a shocking episode in the ongoing crisis that has afflicted the country's Northwest and Southwest regions for the past three years".

Source : RFI Afrique

Cameroun

L'affaire Wazizi et le débat sur la protection des journalistes

Décédé dans des conditions non encore élucidées alors qu'il était, depuis août 2019, en exploitation par les forces de l'ordre qui le soupçonnaient d'intelligence avec les séparatistes, Samuel Wazizi, présentateur de la chaîne régionale Chillen Media Television, est devenu le visage du journalisme exposé aux dangers de toutes sortes.

A date, son corps n'a toujours pas été remis à sa famille et les avocats de sa famille disent craindre pour leur vie, après avoir reçu des menaces.

Source : RFI Afrique

Congo-Brazzaville

Les élections de 2021 se préparent

Le coordonnateur de la dynamique Po na Ekolo, Digne Elvis Tsalissan Okombi, a lancé le 22 juin une campagne nationale visant la création de trente mille comités de soutien qui devront préparer la réélection du Président de la République, Denis Sassou N'Guesso en 2021.

Source : Les Dépêches de Brazzaville

Congo-Brazzaville

La peine de mort est abolie

La chambre haute du parlement a adopté le 18 juin 2020 à Brazzaville, la loi autorisant la ratification du deuxième protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort.

Source : Les Dépêches de Brazzaville

Congo-Brazzaville

L'OCDH proteste contre le maintien en détention de 4 jeunes militants

15 juin 2020 – Au Congo-Brazzaville, plus de six mois après leur arrestation, quatre jeunes militants sont toujours en détention alors que le 30 mars dernier, le juge avait ordonné leur remise en liberté provisoire. Le 11 juin, le procureur de la République a fait appel de cette décision. L'Observatoire congolais des droits de l'Homme proteste contre leur maintien en détention.

Parfait Mabiala, Meldry Rolph Dissivolou, Franck Donald Saboukoulou et Miangué Ossebi, les quatre jeunes détenus, sont tous membres du mouvement politique Incarner l'Espoir. Arrêtés en fin d'année dernière après avoir critiqué le pouvoir, ils sont poursuivis pour « atteinte à la sécurité intérieure de l'État ».

Source : RFI Afrique

Congo-Kinshasa

Au moins 38 civils massacrés en cinq jours dans l'Est

27 mai 2020 – Au moins 38 civils ont été massacrés au cours d'une série de tueries par le groupe armé des Forces démocratiques alliées (ADF) dans l'Est de la République Démocratique du Congo. Des sources locales avancent un bilan encore plus lourd aux confins des provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri.

Source : TV5 Monde

Congo-Kinshasa

668 civils tués au Nord-Kivu à Beni depuis le 30 octobre 2019

15 juin 2020 – 668 personnes ont été tuées depuis le lancement des opérations des FARDC le 30 octobre de l'année dernière. Ces informations ont été livrées le 14 juin, dans le bulletin d'information du centre d'étude pour la promotion de la démocratie, la paix et les droits de l'homme (CEPADHO). Cette organisation de défense des droits de l'homme basée à Beni affirme que l'ADF a profité de la faiblesse de communication entre les parties engagées dans cette opération pour s'attaquer à nouveau aux civils. L'ONG appelle à la consolidation de la communication et du système de renseignement.



ments entre la population, l'armée et la MONUSCO pour faire face à la situation.

Source : Radio Okapi

Congo-Kinshasa

Congo-Kinshasa: 10 ans après son assassinat, la famille de Floribert Chebeya réclame toujours justice

02 juin 2020 – En République démocratique du Congo, cela fait dix ans que le défenseur des droits de l'homme, Floribert Chebeya Bahizire et son chauffeur Fidèle Bazana ont été assassinés dans la capitale Kinshasa. Leurs familles et les organisations de défense des droits de l'homme exigent la réouverture du procès et chargent le général John Numbi, l'ex-patron de la police devenu depuis 2018 inspecteur général de l'armée.

Source : RFI Afrique

Congo-Kinshasa

Un policier condamné à perpétuité pour le meurtre d'un militant de la Lucha

14 juillet 2020 - Ce militant du mouvement citoyen Lucha a été tué le 21 mai dernier, lors d'une marche contre l'insécurité dans cette contrée. C'est un verdict historique qui a été rendu à Beni, dans l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC).

Source : RFI Afrique

Congo-Kinshasa

Haut-Katanga et Lualaba - Des enfants travaillent dans des sites miniers malgré l'interdiction des gouverneurs

16 juin 2020 - Des enfants continuent à travailler dans les sites miniers du Lualaba et du Haut-Katanga malgré l'interdiction faite par les deux gouvernements provinciaux, dénonce l'ONG Afriwatch qui est un observatoire africain des ressources naturelles. Ce plaidoyer est fait à l'occasion de la célébration le 16 juin de la Journée de l'enfant africain.

Source : Radio Okapi

Gabon

Christiane Raponda à la tête d'un gouvernement très féminisé

18 juillet 2020 - La nouvelle Première Ministre, Rose Christiane Ossouka Raponda, nommée le 16 n'a pas attendu longtemps pour former son gouvernement. Première femme à occuper cette fonction, elle a fait la part belle aux femmes dans son équipe. C'est l'un des gouvernements les plus féminins de l'histoire du Gabon. Sur un total de 33 ministres, y compris le chef du gouvernement, il y a 11 femmes et 22 hommes. Le premier et le numéro 2 de l'équipe sont des femmes.

Source : RFI Afrique

RCA

Le pays reçoit un nouvel arrivage de matériel électoral

14 juin 2020 - Les élections présidentielles et législatives dont le premier tour est prévu pour le 27 décembre, s'organisent. La cartographie électorale est terminée et le 13 juin, du nouveau matériel est arrivé, ce qui va permettre de passer à la phase suivante du calendrier électoral.

D'énormes paquets sont déposés sur le tarmac de Bangui Mpoko. Plusieurs dizaines de tonnes de matériel dont 4 400 tablettes sont ainsi arrivées pour le démarrage de l'enrôlement des électeurs.

Source : RFI Afrique

RCA

Les détails de la reddition du chef de guerre darfourien Ali Kushayb à la CPI

15 juin 2020 - Lundi 8 juin, la justice centrafricaine a procédé à la remise à la CPI d'Ali Kushayb. Ce chef janjaouid du Darfour était recherché par la justice internationale pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité depuis près de 15 ans. Il avait traversé la frontière soudanaise en début d'année pour venir dans le nord-est de la Centrafrique alors que de nouvelles alliances se faisaient au Soudan à la suite de la chute du président Omar el-Béchir. C'est à la suite d'un processus de plusieurs mois qu'il a finalement été officiellement arrêté.

Source : RFI Afrique

RCA

Les enfants ont désormais leur Code et des droits

19 juin 2020 – C'est un long processus qui vient d'aboutir en Centrafrique, avec la promulgation par le Président de la République du Code de l'enfant. Si le Code de la famille et le Code pénal prévoyaient déjà certaines mesures, celui-ci permet en un texte de mettre en place un cadre juridique et normatif pour l'ensemble des droits des enfants sur le territoire centrafricain, notamment dans le contexte de conflit que traverse encore le pays pour les enfants associés aux groupes armés.

Source : RFI Afrique

RCA

L'ONU condamne une attaque contre la MINUSCA qui a coûté la vie à un Casque bleu

13 juillet 2020 – Les Nations Unies ont fermement condamné lundi une attaque menée contre son opération de paix en République Centrafricaine (RCA) et qui a tué un de ses Casques bleus. Un soldat de la paix rwandais de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour

la stabilisation en République Centrafricaine (MINUSCA) a été tué et deux autres blessés lors de l'attaque d'un convoi de l'opération onusienne à Gedze, dans la préfecture de la Nana-Mambéré, au Nord-Ouest du pays. Une attaque menée par des éléments présumés du groupe armé centrafricain Retour, Réclamation et Réhabilitation (3R).

Source : UN News Service

Rwanda

Félicien Kabuga - La justice dit "oui" à un procès à Arusha

03 juin 2020 - La cour d'appel de Paris est favorable à la remise du "financier" du génocide rwandais à la justice internationale. Il va faire appel de la décision.

La justice internationale devrait juger Félicien Kabuga pour son implication dans le génocide rwandais. La cour d'appel de Paris a émis un avis favorable à sa remise à la justice internationale.

Source : DW

Tchad

Les dates des élections de 2021 sont connues

08 juillet 2020 – Les 10 et 11 avril 2021, premier tour de l'élection présidentielle, les 23 et 24 octobre 2021 les élections législatives, les 2 et 3 avril 2022 les élections communales, a dévoilé la Commission électorale nationale indépendante (Céni). Si la date de la présidentielle respecte le délai constitutionnel, les législatives et les communales connaissent un nouveau report. C'est la cinquième fois consécutive que le Tchad reporte les élections législatives, alors que le mandat de l'actuelle Assemblée nationale a pris fin depuis juin 2015.

Source : DW, RFI Afrique

Tchad

Le chef rebelle Miskine a été présenté à un juge d'instruction

02 juin 2020 – Abdoulaye Miskine et trois membres de la rébellion centrafricaine interpellés au mois d'octobre de l'année dernière ont été présentés lundi 1er juin à un juge d'instruction. Le chef rebelle, dont Bangui réclame l'extradition, entame un parcours judiciaire qui risque de durer au Tchad.

Source : RFI Afrique



COMMUNICATION UNIT - CAMEROON

Journalists trained on Rights Based Approach to communication on COVID-19

By Fonyuy Kiven

Over ninety influential media actors from across Cameroon have received a training on a human rights approach to communication on COVID-19 prevention and response as the country scales up efforts to contain the spread of the pandemic.



A partial view of participants at the second training workshop in Buea, 25 June 2020 © unicef

The media actors were trained in three different workshops in Douala (22-23 June), Buea (25-26 June) and Ngaoundere (1-2 July). The workshops aimed to strengthen their capacities to combat stigmatization and discrimination in the context of the fight against COVID-19 in Cameroon through enhanced and structured communication and awareness raising.

The workshops were co-organized by UNCHR-CA, UNWOMEN and UNICEF with the technical support of the Ministries of Public Health and Communication. They were placed under the risk communication and community engagement pillar of the UN Cameroon joint response to the COVID-19 pandemic.

The participants focused on measures to ensure a concerted, coherent and harmonized approach to communication on COVID-

19 with aim to stem stigmatization and discrimination across the country. They also examined the situation of COVID-19 communication in the field and related challenges, as well as approaches to ensure that communication is inclusive and focuses on leaving no one behind. The facilitators presented and explained the key human rights messages developed and recorded prior to the workshop and shared with the participants for larger diffusion through their respective media organs.

At the end of the workshops, participants formulated some recommendations. Amongst them were the need to underline COVID as a human rights crisis, with specific focus on: intensifying and tailoring communication to meet local realities, especially the needs of vulnerable groups; adopting a bottom-top approach to com-

munication and working in synergy to ensure that no one is left behind in communication on COVID; ensuring adequate and proper use of illustrative posters; making use of local languages and non-media based forms of communication to expand the reach; strengthening the capacities of health personnel on communication during a health crisis in order to void information gaps; integrating and strengthening traditional and religious leaders, and leaders of social groups in communication at all levels; organizing a special training session on COVID communication for pidgin and local language broadcasters especially in the regions where populations are battling with COVID amidst persisting armed conflict.

EQUITY & NON DISCRIMINATION UNIT

A guide to enlighten the right of IP to participate in the electoral process



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAÏTI/COMISSARAT
Centre pour les Droits de l'Homme
et la Démocratie en Afrique Centrale

RIGHT OF INDIGENOUS PEOPLES
TO PARTICIPATE IN
THE ELECTORAL PROCESS

9 questions to understand



By Catherine Tshetu

The UNCHR-CA paid special attention to persons and generally marginalized groups including indigenous peoples as they suffer from a shortfall in the enjoyment of their rights, particularly in the political sphere. Therefore, it has produced a guide underlining the right of indigenous peoples to participate in the electoral process. The document comprises issues as the definition of indigenous peoples, their localization, the challenges they faced in general and in the electoral process especially, legal instruments that recognize their participation in the electoral process, national texts and mechanisms that safeguard their right to take part in the electoral process, international mechanisms guaranteeing this right.

It should be emphasized that the UN has led the way in addressing the rights of indigenous peo-

ples. Since the establishment of the Working Group on Indigenous Populations in 1982, it has implemented a broad range of activities and policies into its agenda culminating in the establishment of the Permanent Forum on Indigenous Issues (2000), the appointment of a Special Rapporteur on the situation of human rights and fundamental freedoms of indigenous peoples (2001), the creation of the Expert Mechanism on the rights of indigenous peoples (2007) and the adoption of the above-mentioned Declaration by the United Nations General Assembly (2007)

Definitely, it's a tool to raise awareness regarding the political rights of indigenous peoples, to fight damaging prejudices and to increase recognition of the importance of indigenous peoples' participation in governance as voters and candidates in elections.

UNITE MONITORING - CAMEROUN

Les points focaux droits de l'homme échangent sur le droit international humanitaire

Par Firmin Sindaye

Les points focaux droits de l'homme des ministères de la Justice, de la Défense, de la Communication, des Enseignements secondaires, des Affaires sociales ont été réunis par le CNUDHD-AC pour partager leurs connaissances en matière de droit international.



Une vue des participants à l'atelier, le 11 mars 2020 © cnudhd

La salle de conférence du ministère de la Justice a abrité les 11 et 12 mars 2020 un atelier d'échanges des points focaux droits de l'homme des administrations publiques sur «le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire».

La première partie de l'atelier portant sur le droit international des droits de l'homme a été animée par Pie Ntakarutimana et Christian Fritz Ntopa du Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale. Quant à la deuxième partie, elle a bénéficié

de l'appui technique du Comité international de la Croix rouge CCICR).

Les participants ont aussi été formés sur la Convention de Kampala, premier et unique instrument juridique régional contraignant au monde en matière de protection et assistance aux personnes déplacées internes.

Cameroun : Monitoring mensuel de la situation des droits de l'homme

Par F.S.

Sous la coordination du Cluster Protection du HCR, des réunions mensuelles sont organisées avec une trentaine d'agences de l'ONU et d'Osc des droits de l'homme.

Unique rencontre en présentiel s'est tenue à Buea dans la région du Cameroun le 7 janvier 2020. Au menu de ces rencontres organisées en ligne, la question des droits de l'homme dans l'action humanitaire.

Pour le CNUDHD-AC, la participation à ces réunions est une occasion d'échanger et de

sensibiliser les organisations de défense des droits de l'homme sur le monitoring des lieux de détention, notamment des groupes vulnérables et des facilités accordées aux prévenus. Une situation rendue plus préoccupante alors que la pandémie de COVID-19 fait rage.

UNITE RENFORCEMENT DES CAPACITES - CAMEROUN

Les agences du SNU formées sur les droits de l'homme et la COVID-19

Par Laurent Akobi

Les points focaux de huit agences du système des Nations unies au Cameroun ont pris part le 3 juin 2020 à une formation en ligne sur le thème «Droits de l'homme et riposte à la COVID-19», animée par le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie.

Il y avait 35 représentants de l'UNESCO, ONU FEMMES, l'UNICEF, le PAM, le FNUAP, l'OIT et le CNUDHD-AC. L'objectif visé par cet atelier présidé par Louis-Marie Bouaka, Représentant Régional du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme pour l'Afrique centrale, auquel ces points

focaux ont pris part, était de sensibiliser les participants sur la nécessité d'intégrer les droits de l'homme dans la riposte contre la COVID-19. Ce qui souligne l'importance de la mise en œuvre des standards des droits de l'homme dans le cycle de programmation et de planification des politiques de lutte contre la COVID-19. Cette précaution permet, en outre, de prêter attention aux groupes vulnérables dans la riposte à la pandémie.

Cinq présentations ont été faites, dont deux du CNUDHD-AC. La première sur les droits de l'homme dans la riposte à la COVID-19, et la seconde sur les droits des personnes vivant avec handicap et des peuples autochtones dans la riposte à la COVID-19.

Le respect des droits de l'homme, incluant les droits économiques, sociaux, culturels,

civils et politiques est fondamental au succès de la riposte de santé publique à la pandémie de la COVID-19. Il s'agit d'ailleurs de l'une des priorités du Secrétaire Général des Nations Unies, Antonio Guterres, et de la Haute-Commissaire aux Droits de l'Homme, Michelle Bachelet, depuis le déclenchement de la pandémie.

Le CNUDHD-AC a organisé cet atelier en sa qualité de Coordonnateur du Groupe de travail thématique sur les droits de l'homme de l'Equipe pays des Nations Unies au Cameroun.

Déjà, en fin d'année dernière, le Bureau Régional avait organisé à l'intention des agences de l'ONU installées au Cameroun un atelier sur l'approche basée sur les droits de l'homme. Une activité qui sera répliquée dans les autres pays de la sous-région.



**Misinformation
is dangerous**

**Take care before
you share**



#FIGHT*racism*





INSTRUMENTS INTERNATIONAUX DES DROITS DE L'HOMME

Ce qu'il faut connaître sur la ratification d'un traité international

Par Pie Ntakarutimana



L'histoire des droits de l'homme est intimement liée à l'histoire des êtres humains. En effet, et depuis toujours, les humains se sont révoltés au nom de la liberté, pour défendre ou conquérir leurs droits. C'est ainsi que les sources des droits de l'homme se sont multipliées à partir de l'avènement de la Déclaration universelle des droits de l'homme le 10 décembre 1948, date historique où les droits de l'homme sont devenus universels. Aujourd'hui, on dénombre neuf principaux traités avec dix mécanismes de surveillance que les Etats du monde sont appelés à ratifier et à mettre en œuvre en vue de l'amélioration de la situation des droits de l'homme dans leurs pays respectifs. Ainsi, il existe essentiellement trois étapes pour qu'un pays soit concerné par un traité. Il s'agit de la signature, de la ratification et de l'adhésion.

La signature atteste de la volonté de l'Etat signataire de poursuivre la procédure, afin de devenir partie à un traité international. La signature ouvre l'accès à la ratification, l'acceptation ou l'approbation. L'Etat signataire est obligé de s'abstenir, en toute

bonne foi, d'agir de manière telle que cela contreviendrait à l'objet et au but du traité. La ratification, quant à elle, est un acte international par lequel un Etat indique son consentement à être juridiquement lié par un traité dont il était signataire. Par contre, l'adhésion constitue un acte par lequel un Etat accepte de devenir partie à un traité dont il n'était pas signataire; et elle a le même effet juridique que la ratification. L'adhésion est la procédure habituelle pour devenir partie à un traité multilatéral qui est déjà en vigueur. La dernière étape de ce processus est le dépôt des instruments de ratification ou d'adhésion auprès du Secrétaire Général de l'ONU, qui agit en tant que dépositaire des traités.

La ratification des traités hisse déjà le pays concerné dans la catégorie des pays progressistes du monde, qui veulent gouverner sur base du respect des principes de liberté, égalité et dignité à l'endroit de tous sans aucune distinction. En plus, le pays devient redevable avec des responsabilités et obligations à réaliser, à savoir respecter, protéger et mettre en œuvre le contenu normatif de l'instrument ratifié. Si un pays, par exemple, ratifie la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants du 26 juin 1987, il s'abstient immédiatement de pratiquer la torture sur son territoire avec l'obligation de promouvoir la convention au niveau national, par exemple en interdisant la torture dans son Code pénal. En outre,

les Etats parties du Protocole facultatif à la dite convention ont une obligation légale de l'établissement d'un mécanisme national de prévention de la torture et des mauvais traitements en détention et dans d'autres établissements fermés.

Certaines conventions ont prévu des restrictions dans le but d'inciter les Etats hésitants à faire partie des traités moyennant quelques réserves. A titre illustratif, un pays peut ratifier la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale avec une déclaration prévue à l'article 14 de reconnaissance de la compétence du Comité sur les plaintes individuelles. Au cas où cette déclaration n'est pas faite, le pays en questions ne sera pas lié par l'article 14 de cette convention. Adhérer à une convention internationale des droits de l'homme offre une gamme d'avantages pour le pays, notamment l'amélioration de son image, l'encouragement à un système d'aide internationale, de coopération technique et de justice globale. Il offre une opportunité de recevoir les conseils d'experts internationaux pour contribuer à l'amélioration de la situation des droits de l'homme.

Notons que promouvoir les droits de l'homme, c'est aussi promouvoir la paix, le développement et la stabilité du pays. Aussi, les pays de l'Afrique Centrale sont encouragés à ratifier tous les traités et protocoles, les mettre en œuvre en vue de les élever sur les rails du progrès.





COVID-19 – DESENGORGEMENT DES PRISONS

Le plaidoyer de la Haute-Commissaire aux droits de l'homme porte du fruit

Par Fonyuy Kiven

L'appel lancé le 25 mars 2020 par Michelle Bachelet, la Haute-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme, à l'intention des gouvernements du monde entier, a abouti à la décongestion des lieux de détention des pays d'Afrique Centrale.



Une vue de prison d'Afrique subsaharienne © Amnesty International

« **L**a Covid-19 a commencé à frapper les prisons, les maisons d'arrêt et les centres de détention d'immigrants, ainsi que les centres de soins résidentiels et les hôpitaux psychiatriques, et risque de causer des ravages auprès des populations extrêmement vulnérables au sein de ces institutions », a déclaré Michelle Bachelet dans un communiqué de presse. Evoquant la situation complexe des centres de détention dans de nombreux pays qui sont à la fois surpeuplés et caractérisés par des mauvaises conditions d'hygiène et des services de santé insuffisants voire inexistantes, la Haute-Commissaire, tout en reconnaissant les problèmes auxquels font face les gouvernements pour lutter contre la pandémie, a exhorté les Etats à « ne pas oublier les personnes incarcérées, ou celles qui sont confinées dans des centres tels que des établissements de santé mentale fermés, des maisons de retraite ou des orphelinats, car les négliger pourrait avoir des conséquences catastrophiques ». En outre, a-t-elle précisé, « Il est vital que les gouvernements prennent en compte la situation des personnes détenues dans leur plan d'action de crise, de manière à protéger les détenus, le personnel, les visiteurs et bien entendu l'ensemble de la société ». Selon Mme Bachelet, face à la flambée de la maladie et au nombre croissant de décès déjà signalés dans les prisons et d'autres centres dans de nombreux pays, les autorités devraient agir sans délais pour empêcher de nouvelles pertes humaines parmi les détenus et le personnel.

Louis-Marie Bouaka, Représentant Régional du Haut-Commissariat des Droits de l'Homme pour l'Afrique Centrale et Directeur du Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale, a relayé cette position par voie de correspondances adressées aux ministères compétents des pays de la sous-région. Et plusieurs pays ont pris des mesures pour réduire le nombre de personnes en détention.

Au Cameroun, le président Paul Biya a décrété la commutation et la remise de peines pour certains prisonniers par un décret rendu public le 15 avril 2020. Plus de 10 000 détenus ont bénéficié de cette mesure, dont 7 230 libérés d'office dans l'ensemble des établissements pénitentiaires du pays.

Au Tchad, une grâce du Président Idriss Deby Itno, annoncée le 10 avril 2020, a conduit à la libération des milliers des prisonniers. Selon l'annonce sur le site de la présidence de la République tchadienne, 3200 prisonniers de droit commun ont été libérés. Les détenus impliqués dans des crimes de guerre, crimes contre l'humanité et les actes de terrorisme n'étaient pas concernés par cette décision.

En RCA, et précisément à Bangui, au moins 70 détenus de la maison d'arrêt de Bouar ont été libérés le 5 mai 2020. La libération faisait suite à un décret signé du Président de la République Faustin-Archange Touadéra, accordant la grâce à certaines personnes poursuivies et incarcérées dont les charges étaient légères. Cette mesure, visant à désengorger les prisons du pays dans le but de contenir la propagation du

virus, concerne précisément les mineurs, les femmes enceintes et certaines personnes âgées.

Au Gabon, la mise en liberté de 680 détenus à travers le pays a débuté le 11 avril suivant un communiqué rendu public le 9 avril par le Ministère de la Justice portant sur la grâce présidentielle accordée par le Président Ali Bongo.

En RDC, au moins 1 200 détenus ont été relâchés de différentes prisons dans le cadre des mesures prises afin de freiner la propagation du coronavirus dans le pays. Le Ministre de la Justice, Célestin Tunda Ya Kasende, l'a annoncé le 7 avril dans une interview accordée à la radio onusienne Okapi.

Au Rwanda, les autorités rwandaises ont libéré 1 182 détenus afin d'éviter la congestion des lieux de détention au milieu de la pandémie à COVID-19.

Dans certains pays de la sous-région (Cameroun, Congo), les autorités judiciaires ont également pris des mesures positives pour diminuer les nombres des personnes placées en garde à vue ou en attente de jugement. Elles ont favorablement statué, par exemple, sur plusieurs cas de demande d'habeas corpus et limité la mise en détention pour les délits considérés comme mineurs.

Les Etats de la sous-région ont ainsi bien suivi la demande de la Haute-Commissaire, visant à limiter la propagation du virus dans les lieux de détention, une situation qui aurait eu des conséquences désastreuses sur les efforts fournis pour lutter contre la pandémie, et par ricochet, sur le droit à la vie.

LOUIS-MARIE BOUAKA

« Les violations bénéficient aujourd'hui du journalisme citoyen qui les amplifie »

Nommé Représentant Régional du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme le 24 octobre 2019, il est aussi le Directeur du Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale.

Il pose un regard sur la situation des droits de l'homme et de la démocratie dans la sous-région.



Y-a-il une augmentation des violations des droits humains en Afrique centrale ?
De manière générale, l'on observe une augmentation des plaintes liées aux violations des droits humains dans les pays d'Afrique Centrale. Cette augmentation des plaintes tient sans doute du contexte qui est marqué par les résultats d'un travail de sensibilisation et d'éducation à l'endroit des populations par tous ceux qui travaillent dans la sphère des droits de l'homme. On remarque bien une plus grande interpellation des Etats par leurs citoyens à travers les réseaux sociaux qui donnent aux moindres cas une portée à la fois nationale et internationale à travers les buzz qui sont créés, et la mise en épingle des pays qui ne souhaitent pas être indexés dans le concert des nations. Ce n'est donc pas un phénomène singulier pour un pays d'Afrique Centrale par rapport à un autre. En matière des libertés publiques, aucun organe des médias ou aucune ONG des droits de l'homme n'est frappée de sanction. Les ONGs des droits de l'homme qui sont légalement reconnues fonctionnent normalement en dépit de quelques difficultés qui ne remettent pas en cause leurs statuts.

Les conflits sont-ils la cause de cette augmentation des violations des droits humains, ou ces violations sont tout simplement plus médiatisées que par le passé ?

Les conflits ont la particularité d'amplifier et d'accroître l'écho des violations des droits de l'homme, notamment lorsque ces violations touchent des groupes vulnérables. Et les violations d'hier ne bénéficiaient pas du journalisme citoyen qui peut transformer, en quelques heures, tout acte posé par les pouvoirs publics ou par des groupes armés non étatiques en plainte. Cette

plainte peut être reprise par les plus grands médias du monde ou des réseaux sociaux. Le problème qui se pose souvent à ce niveau, c'est la crédibilité ou la fiabilité de la source. Le plus important, c'est de retenir qu'on ne résout pas un problème en le contournant. Il est clair que dans une situation d'instabilité, les atteintes aux droits de l'homme ne sont pas l'apanage des seules entités étatiques, mais sont souvent le fait également des insurgés ou d'autres groupes qui défient l'autorité publique. C'est le cas au Cameroun, en République Centrafricaine et en République Démocratique du Congo.

Justement parlant du Cameroun, comment Yaoundé réagit à ces accusations d'exactions et quel rôle joue aujourd'hui la communauté internationale pour dénoncer ces violations ?

Les Nations Unies n'ont pas l'habitude de délivrer des satisfecit aux Etats membres lorsqu'ils s'acquittent de leurs obligations en matière des droits de l'homme. Les Nations Unies, à travers le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme, encouragent d'instinct à instant les Etats à promouvoir, à protéger et à faciliter les conditions de réalisation et de jouissance des droits de l'homme à leurs populations. La Haute-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme, Madame Bachelet, avait effectué une visite de travail au Cameroun en mai 2019, sur invitation du Président de la République. Des questions d'intérêt commun ont été discutées sans tabou. Suite à cette visite, le Cameroun a accepté l'envoi d'une mission d'évaluation de la situation des droits de l'homme par le siège du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) à Genève, dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest. Le HCDH a

partagé le rapport et les recommandations de ladite mission avec le gouvernement qui y a apporté des observations positives en proposant au HCDH ainsi qu'au système des Nations Unies et d'autres partenaires un cadre de coopération devant lui permettre de relever d'énormes défis. Les deux parties vont bientôt se rencontrer en vue de l'adoption d'une feuille de route.

En février 2020, un grave incident s'est produit à Ngaruh et sur recommandation du Secrétaire Général des Nations Unies et de la Haute-Commissaire, une commission nationale d'enquête avait été mise en place et ses conclusions ont été rendues publiques. La justice est entrain d'instruire l'affaire. C'est un crédit à mettre à l'actif du gouvernement. Nous apprécions à sa juste valeur l'ouverture des autorités camerounaises qui, de plus en plus sensibles aux accusations formulées, s'expriment sur les cas soumis à leur attention.

Le Bureau Régional du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme pour l'Afrique Centrale accompagne les efforts des Etats pour une meilleure promotion et protection des droits de l'homme. Les actions qu'il mène ne s'expriment pas sous forme de "pressions", car c'est un ensemble d'actions coordonnées en amont, qui vont de la sensibilisation à la formation des parties prenantes, ainsi que des plaidoyers à l'endroit des responsables des différentes échelles décisionnelles des pays de la sous-région. En même temps, il s'efforce de rassurer les victimes des violations sur la nécessité de s'exprimer sur leurs droits violés afin d'obtenir justice et réparations d'une part, mais aussi de contribuer à améliorer la situation pour tous d'autre part.

Propos recueillis par Kamdem Souop

**JOIN THE
CONVERSATION.
BE THE
CHANGE.**

**SHAPING
OUR
FUTURE
TOGETHER**



UN75

**IMPARTIAL, INDEPENDENT
RULE OF LAW IS VITAL**





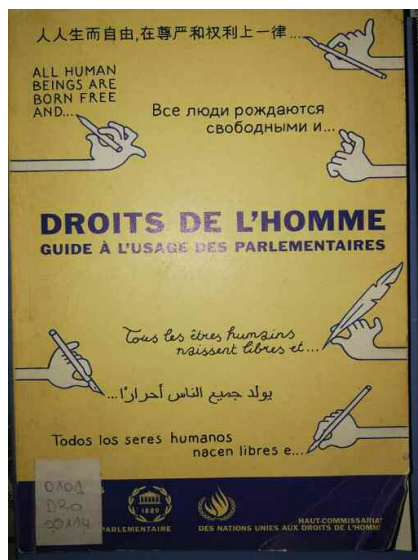
DISPONIBLE DANS NOTRE CENTRE DE DOCUMENTATION

Les parlementaires disposent d'un guide sur les droits de l'homme

Par Kamdem Souop

Publié en 2005, conjointement par l'Union InterParlementaire (UIP) et le Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, ce guide de 202 pages est destiné à familiariser les parlementaires avec le cadre mis en place depuis 1945 par l'ONU et diverses organisations dans le but de promouvoir et protéger les droits de l'homme.

L'ouvrage de 13 chapitres est divisé en deux grandes parties. La première partie donne une vue d'ensemble des principes généraux qui régissent le droit relatif aux droits de l'homme et des obligations contractées par les États au titre des instruments internationaux. Elle expose le cadre légal international et régional des droits de l'homme et explique le fonctionnement des différentes instances mondiales et régionales compétentes pour les droits de l'homme, notamment celles qui sont chargées de surveiller l'application des principaux instruments re-



latifs aux droits de l'homme.

Dans la deuxième partie, le chapitre 11 est consacré à l'action parlementaire de promotion et de protection des droits de l'homme. On y trouve des exemples concrets de ce que les parlements et leurs membres peuvent faire dans ce domaine. Les encadrés « Ce que vous pouvez faire en qualité de parlementaire » constituent un aide-mémoire à leur intention.

Les chapitres 12 et 13 visent à décrire le contenu de chaque droit garanti dans la Dé-

claration universelle des droits de l'homme et répondent à la question de savoir ce qu'est par exemple le droit à un procès équitable ou le droit à un niveau de vie suffisant. Ils ne traitent que des droits qui ont été repris et détaillés dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Ils ne portent donc pas sur le droit à la propriété. C'est un guide qui explique quelles sont les obligations des États en matière de protection et de promotion de ces droits, et suggère aux parlements et à leurs membres des mesures à prendre afin de contribuer à leur mise en œuvre.

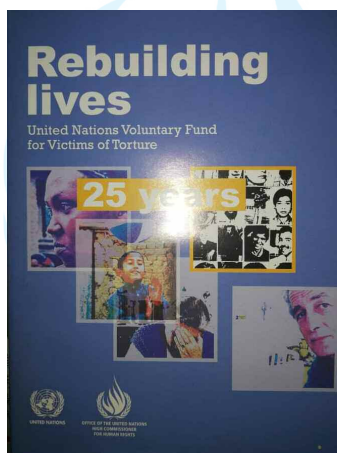
Extrait:

«Les droits de l'homme sont une matière en pleine évolution. Or, les parlementaires ou instances parlementaires peuvent jouer un rôle de premier plan dans cette évolution. [...] ils peuvent engager et favoriser le débat au niveau national ou international, soutenir les organes qui ont une fonction normative, participer à l'élaboration de textes juridiques, veiller à l'adoption et à la ratification des instruments internationaux, en assurer le suivi et en contrôler la mise en œuvre.»

AUTRES SUGGESTIONS DE LECTURE

Rebuilding lives

United Nations Voluntary Fund for Victims of Torture
189 pages



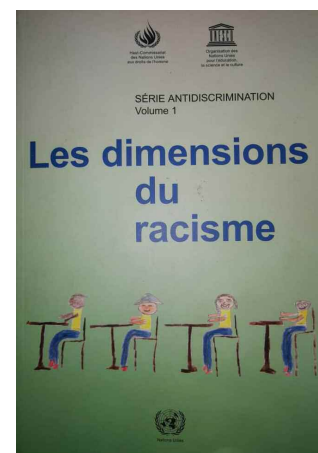
Institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme

Fiche d'information n°19, 24 pages



Les dimensions du racisme

Série antidiscrimination, Vol 1
208 pages





31 juillet : Journée internationale de la femme africaine

Thème de l'édition 2020 : « **Renaissance de ses cendres : celles qui l'ont fait et celles qui le font.** »

19 juin : Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit

La pandémie de COVID-19 a des conséquences désastreuses pour les victimes et les personnes rescapées de violences sexuelles liées aux conflits. Ces violences font partie des crimes les moins souvent signalés et leur dénonciation a été rendue encore plus difficile avec la pandémie de COVID-19. La maladie a limité la possibilité pour les victimes et les personnes rescapées de dénoncer ces actes.

12 juin : Journée mondiale contre le travail des enfants

1 52 millions d'enfants sont astreints à travailler, dont 72 millions qui effectuent un travail dangereux.

30 juillet : Journée mondiale de la dignité des victimes de la traite d'êtres humains

La résolution 68/192 de l'Assemblée Générale des Nations Unies a proclamé le 30 juillet «Journée mondiale de la lutte contre la traite des êtres hu-

ains». Il s'agit d'un crime grave et d'une violation des droits de l'homme. Chaque année des milliers de personnes tombent aux mains des trafiquants.

18 juillet : Mandela Day

En novembre 2009, l'assemblée générale des Nations Unies a déclaré que le 18 juillet serait la «Journée internationale Nelson Mandela» en l'honneur du travail effectué par l'ancien président sud-

africain en faveur de la paix et de la liberté. En ce jour, le monde entier est exhorté à consacrer **67 minutes de son temps à servir les autres et le bien public en souvenir des 67 ans de militantisme du héros de l'ANC.**

26 juin : Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture

Le 26 juin 2020, Sir Malcom Evans, président du sous-comité des Nations Unies pour la prévention de la torture (SPT) et M. Mykola Gnatovskyy, président

du comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements humains dégradants (CPT) ont souligné le caractère absolu de l'interdiction de la torture.

20 juin : Journée mondiale des réfugiés

« Cette année, la pandémie de COVID-19 constitue une menace supplémentaire pour les personnes réfugiées et déplacées, qui comptent parmi les plus vulnérables. Dans ma récente note de synthèse sur le COVID-19 et les per-

sonnes en situation de déplacement, j'ai appelé les gouvernements à s'assurer qu'elles soient prises en compte dans tous les plans de riposte et de relance», a dit Antonio Guterres, Secrétaire Général de l'ONU.

ILS ONT DIT

THE ARREST OF **FÉLICIEN KABUGA**, 26 YEARS AFTER THE RWANDA GENOCIDE, UNDERSCORES THE LONG REACH OF INTERNATIONAL CRIMINAL **ACCOUNTABILITY**.

NO ONE COMMITTING INTERNATIONAL CRIMES SHOULD THINK THAT THE PASSAGE OF TIME MEANS THEY CAN EVADE JUSTICE AND WILL NEVER BE HELD TO ACCOUNT.

— *Michelle Bachelet*
HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS



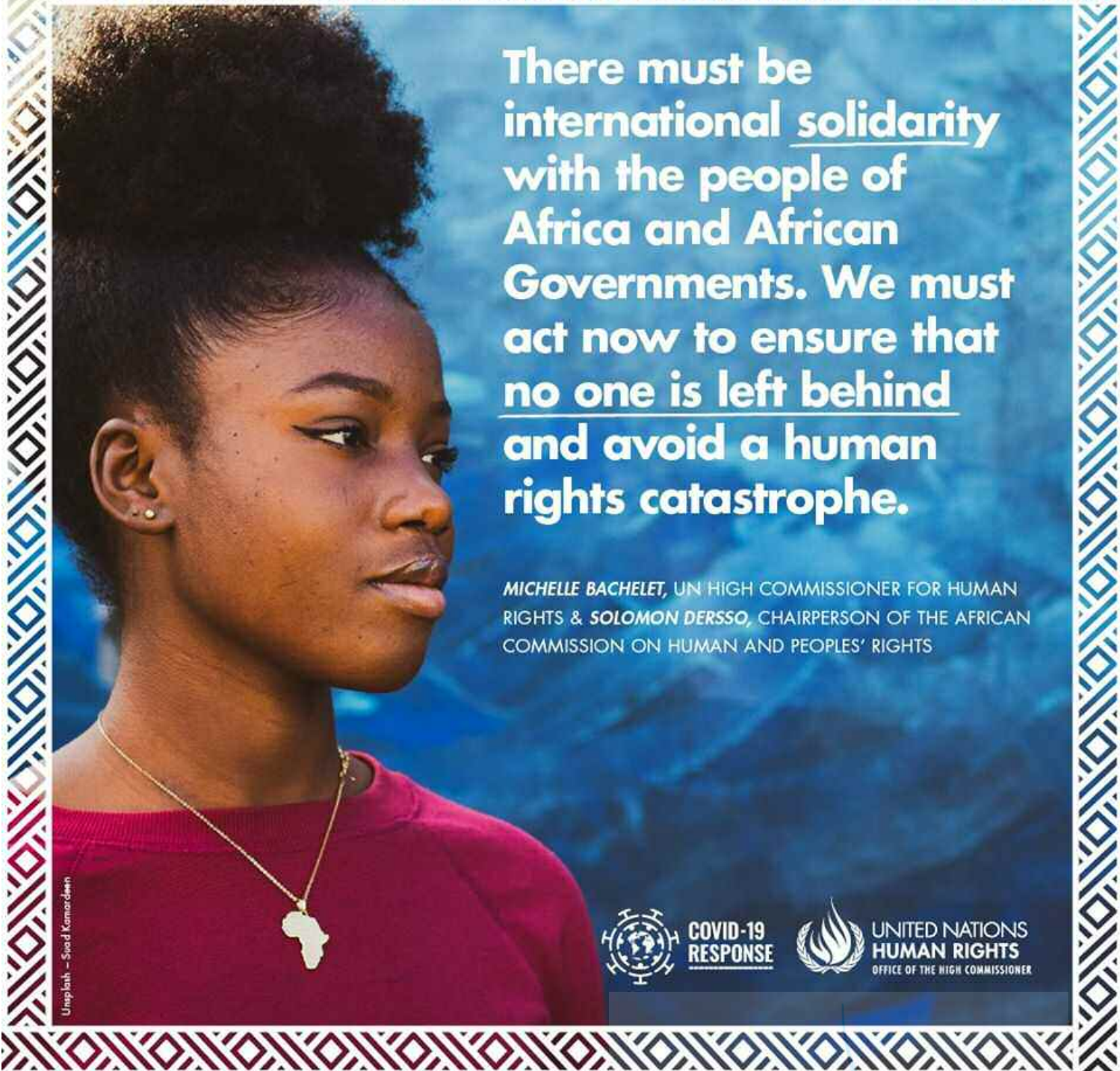
Les femmes autochtones, migrantes et âgées, ainsi que les femmes handicapées, ne disposent pas d'informations complètes sur les stratégies de prévention de la COVID-19 et sur la manière d'obtenir des services de prise en charge de cette maladie. Les femmes rurales et pauvres, qui n'ont pas accès à l'eau potable à la maison courent également un risque accru de contracter le virus.

Ensemble contre la COVID-19



**NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT COMMISSARIAT**

*Centre pour les Droits de l'Homme
et la Démocratie en Afrique Centrale*



There must be international solidarity with the people of Africa and African Governments. We must act now to ensure that no one is left behind and avoid a human rights catastrophe.

MICHELLE BACHELET, UN HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS & SOLOMON DERSSO, CHAIRPERSON OF THE AFRICAN COMMISSION ON HUMAN AND PEOPLES' RIGHTS

Unsplash - Saad Kamardeen



UNITED NATIONS
HUMAN RIGHTS
OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER

Directeur de Publication :
Louis-Marie Bouaka

Conseillers éditoriaux :
Abdoulaye Traoré, Bamazi Kossi Tchaa

Rédacteurs :
Fonyuy Kiven, Kamdem Souop

Contributeurs :
Laurent Akobi, Pie Ntakarutimana, Firmin Sindaye, Catherine Tshetu,
Régine-Solange Feiton-Hainat, Christian Fritz Ntopa, Christine Abega
Kotna

Infographie :
Kamdem Souop, Lordric Kako



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT COMMISSARIAT

Centre pour les Droits de l'Homme
et la Démocratie en Afrique Centrale

Quartier Golf Ntougou
Rue Rosa Parks
BP 836 Yaoundé - Cameroun
Tél : +237 222 21 24 74
Fax: +237 222 24 24 75
Email : caro@ohchr.org
Site web : www.unchr.org